

Le bilan de santé en 5 questions

Tous les 5 ans, vous et vos proches avez la possibilité d'effectuer un bilan de santé gratuit.

Pourquoi réaliser un bilan de santé ?

Pour faire un point complet sur sa santé et bénéficier de conseils de professionnels de santé. Si nécessaire, le patient est orienté vers son médecin traitant, notamment en cas de défaut de vaccination, d'hypertension, de diabète, ... Des offres de service individualisées et personnalisées sont également proposées.

Qui peut bénéficier de ce bilan de santé ?

Les assurés du régime général et leurs ayants-droit dont les enfants de plus sept ans, les personnes sans activité professionnelle et les bénéficiaires de l'aide médicale état.

En quoi consiste le bilan de santé ?

Il comporte systématiquement une prise de sang et un examen d'urines, un examen bucco-dentaire et un examen de synthèse par un médecin. Il peut également être complété en fonction de l'âge et des facteurs de risques de chacun par un contrôle de l'audition, de la vue, de la fonction respiratoire, un électrocardiogramme, un frottis pour les femmes non suivies ainsi que des examens biologiques complémentaires.

Comment m'inscrire pour un bilan de santé ?

C'est simple, il suffit de prendre contact par téléphone directement auprès de l'un des deux centres de santé du département :

- Dammarie les Lys - 01 60 56 52 90
- Meaux - 01 60 09 25 38

Combien d'examens sont réalisés chaque année en Seine-et-Marne ?

Environ 9 000 examens sont réalisés chaque année : plus 65 % des patients ont entre 16 et 59 ans, 26 % plus de soixante ans et 9 % sont des enfants entre 7 et 16 ans.

Pour en savoir +, consultez ameli.fr, le site de l'Assurance Maladie.